

Feuille officielle du district de La Neuveville

No 13 - Vendredi 7 avril 2013



Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch

veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE SERVICE DES PORTS

FIN DE LA PERIODE D'HIVERNAGE 2013

Nous attirons l'attention des usagers que la grue est en service régulier pour les mises à l'eau **tous les jeudis, vendredis et samedis**, sauf les jours fériés. Les rendez-vous sont à organiser avec le responsable au no 079 286 45 84,

48 heures avant l'utilisation de la grue.

Nous vous rendons particulièrement attentifs à l'article 17 du règlement des ports concernant l'utilisation de la grue communale.

Il est également rappelé que, selon le règlement des ports, les places de stationnement mises à disposition par la commune pour l'hivernage des bateaux **doivent impérativement être libérées au plus tard le 15 avril 2013.**

Service des ports

Avis de construction

Requérante : Coop Total Store Suisse Romande, par M. Zazza, chemin du Chêne 5, 1020 Renens.

Auteur du projet : Westiform AG, par M. Bernard Suliger, Freiburgstrasse 596, 3172 Niederwangen.

Propriétaire foncier : Mat-Hadar AG, Zürich, par Privera AG / graf.ried AG, Fr. Salzgeber, Worbstrasse 142, case postale 60, 3073 Gümliigen.

Projet : Déplacement d'une enseigne lumineuse en façade nord, installation d'une nouvelle enseigne lumineuse en façade est et mise en place de trois drapeaux au nord du magasin, à l'avenue des Collonges 12, sur la parcelle no 119, ban de La Neuveville.

Zone : Zone des abords de la Vieille Ville (ensemble bâti D).

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 5 avril 2013 au 6 mai 2013. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 5 avril 2013

Services techniques de La Neuveville

NOCTAMBUS ET MOONLINER

La Commune participe financièrement aux services de bus Noctambus et Moonliner. Ceux-ci permettent aux noctambules de rentrer, chaque weekend, en toute sécurité à La Neuveville aux horaires suivants :

- **Noctambus** au départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 et 4h00
- **Moonliner 33** au départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Ces deux services sont payants ! Il vous est possible d'obtenir des billets directement dans le bus.

NETTOYAGE DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE

Lundi 8 avril 2013, aura lieu le lavage du réservoir d'eau potable du Gibet.

Après la remise en service, il est possible que l'eau du robinet soit un peu sale. Nous vous prions donc de bien vouloir faire couler l'eau jusqu'à ce que celle-ci redevienne claire.

Le nettoyage du réservoir n'entraînera aucune interruption de la fourniture d'eau.

Service des eaux du syndicat de communes TLN
(Twann – Tüscherz – Ligerz – La Neuveville)

AGENCE AVS REGIONALE DE LA NEUVEVILLE

Nous vous informons que l'Agence AVS sera ouverte durant la semaine du 15 au 19 avril 2013 comme suit :

Lundi fermé
Mardi ouvert toute la journée
Mercredi ouvert le matin
Jeudi ouvert toute la journée
Vendredi fermé

Merci de votre compréhension.
La Préposée

FETE NATIONALE 2013

Appel d'offre pour mettre sur pied et gérer la buvette du 1^{er} août 2013 à La Neuveville.

Toute société locale s'intéressant à l'organisation de cette buvette est priée de s'annoncer par courrier auprès de la Société de développement de La Neuveville, case postale 52, 2520 La Neuveville **jusqu'au 10 mai.**

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez vous adresser à Nadine Stalder dès 18h. au 032 751 66 63.

SERVICE DE PIQUET

La Commune de La Neuveville met à disposition de ses habitants un service de piquet pour toutes les urgences qui concernent des dérangements ou des pannes qu'ils soient électriques, de téléseu (télévision ou internet) ou encore en relation avec des problèmes d'eau.

**Ce service est disponible 24h sur 24,
tous les jours de l'année.
En cas d'urgence, le n° est 032 752 10 99**

Nouvelles de l'administration

Le comité « Notre Jura bernois » reçu à Berne
La Délégation du Conseil-exécutif pour les affaires jurassiennes (DAJ) a reçu mercredi (27 mars) à Berne une délégation du comité « Notre Jura bernois » fondé dans la perspective du vote du 24 novembre prochain sur l'avenir institutionnel dans la région interjurassienne. Elle a saisi l'occasion pour réaffirmer l'attachement du gouvernement cantonal au Jura bernois et sa volonté de promouvoir le caractère bilingue du canton de Berne.

Interpellée sur la question de l'engagement des autorités cantonales dans la campagne en vue du vote de l'automne prochain, la DAJ a tenu à rassurer ses interlocuteurs sur la volonté du gouvernement de conserver le Jura bernois au sein du canton de Berne. Elle a aussi dit sa détermination à fournir à la population de la région toute l'information nécessaire sur les tenants et aboutissants du vote du 24 novembre. Elle a cependant souligné que l'engagement du canton s'inscrit dans le respect des principes d'objectivité, de transparence et de proportionnalité. Le canton préparera, par conséquent, cette échéance avec les moyens et ressources qui sont à sa disposition pour accomplir ses tâches et ses missions courantes. Il n'en demeure pas moins qu'un effort particulier sera consenti tant par le gou-

vernement que par l'administration compte tenu de l'importance de l'enjeu pour le canton de Berne.

La Délégation du Conseil-exécutif pour les affaires jurassiennes (DAJ) était conduite par le conseiller d'Etat Philippe Perrenoud, tandis que la délégation du comité « Notre Jura bernois » avait à sa tête les deux coprésidents Jean-Pierre Graber et Virginie Heyer. Ces derniers étaient accompagnés des deux vice-présidents Francis Daetwyler et Patrick Röthlisberger, de l'ancienne présidente du Grand Conseil Chantal Bornozy-Flück, du président d'honneur de « Force démocratique » Marc-André Houmard et du porte-parole du Groupe Sanglier Michaël Schlappach. Le conseiller aux Etats Werner Luginbühl assistait également à la rencontre.





Commune de Prêles

www.preles.ch
secretariat@preles.ch

DECHETTERIE COMMUNALE

Récupération

des déchets triés

(verre, aluminium, fer blanc, piles, carton, PET, huiles usagées, capsules Nespresso)
Par souci de gain de place, nous vous rappelons qu'il est indispensable de

plier vos cartons.

Nous tenons également à vous signaler que l'élimination de l'aluminium nous occasionne une légère rétribution financière, raison pour laquelle ce type de déchet est évidemment le bienvenu.

Accès aux bennes

Accès aux bennes
Ouverture les samedis et lundis
de 10h00 à 11h00

Merci d'avance de votre collaboration

HORAIRE 2013 - GUICHET & TÉLÉPHONE

Guichet

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	11h00 - 13h00	16h00 - 18h00
Mardi	fermé	fermé
Mercredi	09h00 - 11h00	13h30 - 15h30
Jeu	07h30 - 11h30	fermé
Vendredi	fermé	fermé

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous.

Téléphone (032 315 16 40)

Jours	Matin	Après-midi
Lundi au jeudi	09h30 - 11h30	13h30 - 15h30
Vendredi	fermé	fermé

Attention: si vous avez besoin de renseignements pointus, venez de préférence:

- Lundi toute la journée et jeudi matin pour les taxes et factures.
- Lundi matin et mercredi toute la journée pour le contrôle des habitants et étrangers.

INFORMATION À LA POPULATION

Nouveau bâtiment scolaire / Extinction de l'éclairage public

Le Conseil municipal de Prêles invite la population de Prêles à une séance d'information

le mardi 16 avril 2013 à 20h00,
à la halle polyvalente.

À cette occasion, il présentera aux citoyennes et citoyens de Prêles le changement d'affectation de la zone UP2, destinée à accueillir le futur bâtiment scolaire, ainsi qu'un projet d'extinction de l'éclairage public de 00h30 à 05h30.

L'administration municipale

BIBLIOBUS

Stationnement à Prêles en 2013
à l'Est du bâtiment administratif
de 13h30 à 14h30

Samedi 6 avril, 20 avril, 4 mai, 18 mai, 1 juin, 15 juin, 29 juin, 17 août, 31 août, 14 septembre, 28 septembre, 12 octobre, 26 octobre, 9 novembre, 23 novembre, 7 décembre, 21 décembre.

PLANTATION ET TAILLE DES HAIES, ARBRES, BUISSONS, SEMIS DES CULTURES / CLÔTURES

Routes cantonales, communales et privées affectées à l'usage commun

Les riverains des routes énumérées, sises sur le territoire de la commune de Prêles, sont priés de tenir compte des indications ci-dessous relatives aux prescriptions légales actuelles en rapport avec la plantation de végétation et la clôture des bords:

1. Les arbres, buissons ou plantations se trouvant trop près d'une route ou qui surplombent la chaussée représentent un danger pour les conducteurs, mais aussi pour les adultes ou les enfants qui débouchent soudainement sur la chaussée depuis un endroit caché. Dans le but de remédier à ces dangers, la loi du 4 juin 2008 sur les routes (art. 80, al. 3 et 83 LR, RSB 732.1) et l'ordonnance correspondante (art. 56 et 57 OR, RSB 732.111.1) prescrivent entre autre ce qui suit:

- Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée (largeur libre). Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4,50 m (hauteur sur chaussée). Cette hauteur est réduite à 2,50 m au dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables.

- Pour les arbres à haute tige et les forêts, il faut respecter les distances à la route suivantes, calculées à partir du centre du pied de la plante:

- 3 m du bord de la chaussée ou 1,5 m du bord extérieur du trottoir le long des routes situées dans une zone d'habitation,

- 5 m du bord de la chaussée le long des routes cantonales en dehors des zones d'habitation,

- 4 m du bord de la chaussée le long des routes communales et des routes privées affectées à l'usage commun en dehors des zones d'habitation,

- 3 m du bord de la piste pour les pistes cyclables autonomes placées en dehors des zones d'habitation.

- La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public.

- Dans les endroits où la visibilité est restreinte, les clôtures ne doivent pas dépasser la chaussée de plus de 60 cm. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent res-

pecter les prescriptions en matière de clôture, selon lesquelles leur hauteur ne peut pas dépasser 1,20 m, ni leur distance au bord de la chaussée, être inférieure à 50 cm. Si la végétation présente une hauteur plus grande, il est nécessaire de la tailler jusqu'à la hauteur réglementaire. Cette disposition s'applique aussi à la végétation préexistante.

2. La présente directive oblige les riverains de routes de la commune de Prêles, d'ici au 31 mai 2013, à tailler leurs arbres ou autre végétation de manière à respecter les profils d'espace libre réglementaires. Si nécessaire, ils entreprendront cette taille plusieurs fois par année.

Dans les endroits où la visibilité est restreinte, les arbres, haies, buissons, cultures horticoles ou agricoles (p.ex. maïs) doivent être plantés ou semés à une distance suffisante de la chaussée pour ne pas devoir être taillés ou fauchés prématurément. Le long des routes communales ou privées affectées à l'usage commun, ce sont les propriétaires riverains qui sont responsables d'éliminer à temps les arbres ou les grosses branches n'offrant pas suffisamment de résistance au vent ou aux intempéries et risquant de tomber sur la chaussée. Ils doivent aussi débarrasser la chaussée de tous rameaux tombés et de feuilles d'automne.

3. Les clôtures en fil de fer barbelé dépourvues d'un dispositif de sécurité suffisant, doivent être aménagées à une distance d'au moins 2 m du bord de la chaussée ou à 50 cm du bord extérieur du trottoir.

4. L'organe communal compétent est à disposition pour tout renseignement complémentaire (P. Gurtner 079 632 19 32).

Au cas où les présentes dispositions ne seraient pas respectées, l'organe compétent de la commune peut engager la procédure de rétablissement de l'état conforme à la loi.

Prêles, le 05.04.2013
Le conseil municipal

DÉPÔT PUBLIC DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE MUNICIPALE DU 26 MARS 2013

Conformément aux dispositions réglementaires, le procès-verbal de l'Assemblée municipale du 26 mars 2013 sera déposé publiquement du 11 avril au 11 mai 2013 à l'administration municipale, où il pourra être consulté durant les heures d'ouverture du guichet. Il sera également disponible sur le site internet www.preles.ch. Des extraits du procès-verbal seront publiés dans une prochaine feuille officielle.

L'administration municipale

DÉPÔT DES DÉCHETS VERTS FERMETURE DOMINICALE

Par cette annonce, nous aimerions rappeler aux citoyens de Prêles qu'il est interdit de déposer des déchets verts le dimanche à la benne devant la décharge.

Nous vous remercions de bien vouloir vous conformer à cette prescription, par respect pour les citoyens avoisinant la décharge.

L'administration municipale

PLANNING FAMILIAL, CONSULTATION EN MATIÈRE DE GROSSESSE AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs. Une équipe médico-sociale vous accueille du lundi au vendredi, sur rendez-vous. • grossesse désirée ou imprévue. • contraception (remise de la "pilule du lendemain" • sexualité • conseil collectif des élèves concernant la contraception.

Tél. 032 324 24 15 Centre hospitalier de Bienne / 2501 Bienne. www.szb-chb.ch

**Commune****de Nods****DECHETS ENCOMBRANTS**

La prochaine récolte des déchets encombrants aura lieu le

20 avril 2013

A la déchetterie communale pendant les heures d'ouverture soit de 9.30 h à 11.30 h

La taxe perçue est de 50 ct par kg ou selon estimation de notre employé communal.

Pour les objets volumineux, vous pouvez vous adresser à M. Paul Stauffer au N° 079 447 24 86.

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

ADMINISTRATION COMMUNALE

**Commune de Prêles**

www.preles.ch
secretariat@preles.ch

PROCHAINE RENCONTRE "FIL D'ARGENT"
Groupe des Aînés de Prêles
le **jeudi 25 avril 2013**
rendez-vous à **15h00** à l'hôtel de l'Ours

Lors de cette rencontre de l'année, nous fêterons nos jubilaires de 80 ans, 85 ans, 90 ans et plus. A cette occasion, nous aimerions partager avec vous un moment d'amitié et de convivialité au sein du groupe des Aînés.

Pour cette rencontre, **que vous soyez jubilaire ou**

non, vous devez vous inscrire jusqu'au samedi 20 avril 2013 auprès de l'administration municipale au 032 315 16 40 (n'hésitez pas à préciser si vous avez besoin d'un transport) ou à l'aide du bulletin d'inscription ci-dessous. Vous pouvez aussi vous inscrire auprès de Mme F. Giauque au 032 315 23 79.

Au plaisir de vous revoir nombreux.

Pour l'équipe de Fil d'Argent
F. Giauque

Cérémonie des jubilaires du 25 avril 2013 à l'Hôtel de l'Ours de Prêles

(Inscription obligatoire pour tous)

Nom : Nombre de personne :

Prénom :

Transport : NON OUI no de tél.

*Talon à retourner à l'administration municipale, La Chaîne 2, 2515 Prêles
jusqu'au samedi 20 avril 2013*

**Commune****mixte de Diesse**

www.diesse.ch
commune@diesse.ch

**SYNDICAT D'ÉPURATION
DES EAUX USÉES AU TWANNBACH**

**Invitation à l'assemblée des
délégués du Syndicat d'épuration
des eaux usées au Twannbach**

**Lundi, 29 avril 2013, 20.00 h, au complexe
communal du cheval blanc à Lamboing**

Ordre du jour

1. Procès verbal de l'assemblée du 23 octobre 2012
2. Bouclement des crédits d'investissement
 - a) Equipement d'un deuxième bassin de pré-éclaircissement, et installation d'un troisième ventilateur.
 - b) Remplacement de la commande de l'entrepôt de la boue
3. Approbation du compte annuel 2012
4. Election d'un membre du comité
5. Informations/divers

Gléresse, le 25 mars 2013

Syndicat d'épuration
des eaux usées au Twannbach
Le comité

RÔLE D'IMPÔTS

Le rôle d'impôts 2011 est déposé publiquement au secrétariat communal du 28 mars au 29 avril 2013 durant les heures d'ouverture du bureau communal.

RENCONTRE DES AINÉS

Les prochaines rencontres auront lieu les samedis **27 avril et 1^{er} juin 2013.**

Veuillez d'ores et déjà réserver ces dates.

Administration communale

Appel d'urgence

**Tél. 147 Aide téléphonique
pour les enfants**



Etant donné le succès de l'atelier tricot, une équipe de fan s'est formée pour vous proposer une **deuxième rencontre de tricoteuses.**

**le mardi 23 avril à 19h30
à la maison de paroisse de Diesse**

Participation : 10.-

Vous êtes la bienvenue pour partager un moment de détente, de rencontre et de découverte.

Selon l'engouement de chacune, d'autres rencontres pourront alors être planifiées.

Inscriptions et renseignements :
032 315 12 60 gad.diesse@gmail.com

**BIENVENUE A TOUTES ET A VOS AIGUILLES
ET PELOTES, MESDAMES !**



Commune de Nods

Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30
Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch

Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après:

AVRIL
Samedi 6
Lundi 8

de 9 h 30 à 11 h 30

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE

NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAL

La place vacante au Conseil communal a été repourvue. En effet, lors de sa dernière séance, le Conseil communal a ratifié la proposition du groupe « Nods pour tous ». C'est donc avec plaisir qu'il accueillera **Monsieur Martin Grünig** qui sera en charge du dicastère « sécurité publique, sport et loisirs ».

Les membres de l'exécutif lui souhaitent beaucoup de plaisir et plein succès dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

Conseil communal

STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 6 avril de 10 h 00 à 11 h 00 sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.

Avis de construction

Requérant : Monsieur Christian Lecomte, Bison Ranch, Les Colisses 101, 2518 Nods (Les Prés-d'Orvin)

Auteur du projet : ATB SA, Promenade 22, 2720 Tramelan

Emplacement : Parcelle no 2178, Les Colisses 101, commune de Nods

Projet : Construction et installation de 10 habitations locatives de loisirs (HLL), de 3 tipis, de 4 toilettes sèches et d'un bungalow d'accueil du public. Constructions légères en bois et toiles sans fondation, amovibles, sans raccordement aux réseaux

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : Plan de quartier "Les Colisses du Bas / Au Pillier / Les Prés Vallons"

Dérogation : 25 LCFo

Information / remarque : Dû aux dispositions variables des installations dans l'espace et dans le temps, Monsieur Lecomte est en droit de ne pas poser de gabarits (art. 16 DPC). Des prototypes de chaque modèle sont exposés devant le restaurant.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 27 avril 2013 inclusivement auprès de l'administration communale de Nods. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 28 mars 2013

Le préfet : J.-Ph. Marti

Suite à la démission honorable du titulaire pour cause de réorientation professionnelle, la commune mixte de Nods recherche pour le **1^{er} août 2013** ou date à convenir, une personne dynamique en tant que **Concierger et aide à la voirie de la commune de Nods**

Taux d'occupation : 90 % ou à discuter

Profil exigé :

- CFC des branches du bâtiment, du génie civil, de mécanique, ou formation équivalente ;
- Sens des responsabilités et de l'organisation
- Permis de conduire cat. B et pratique de la conduite d'un tracteur serait un plus ;
- Disposition à travailler parfois le week-end ou la nuit (certains nettoyages, déneigement);
- Aisance dans les contacts ;
- Domicile de préférence dans notre commune ou à proximité ;
- Connaissances de base en informatique (word, excel) ;
- Flexibilité indispensable

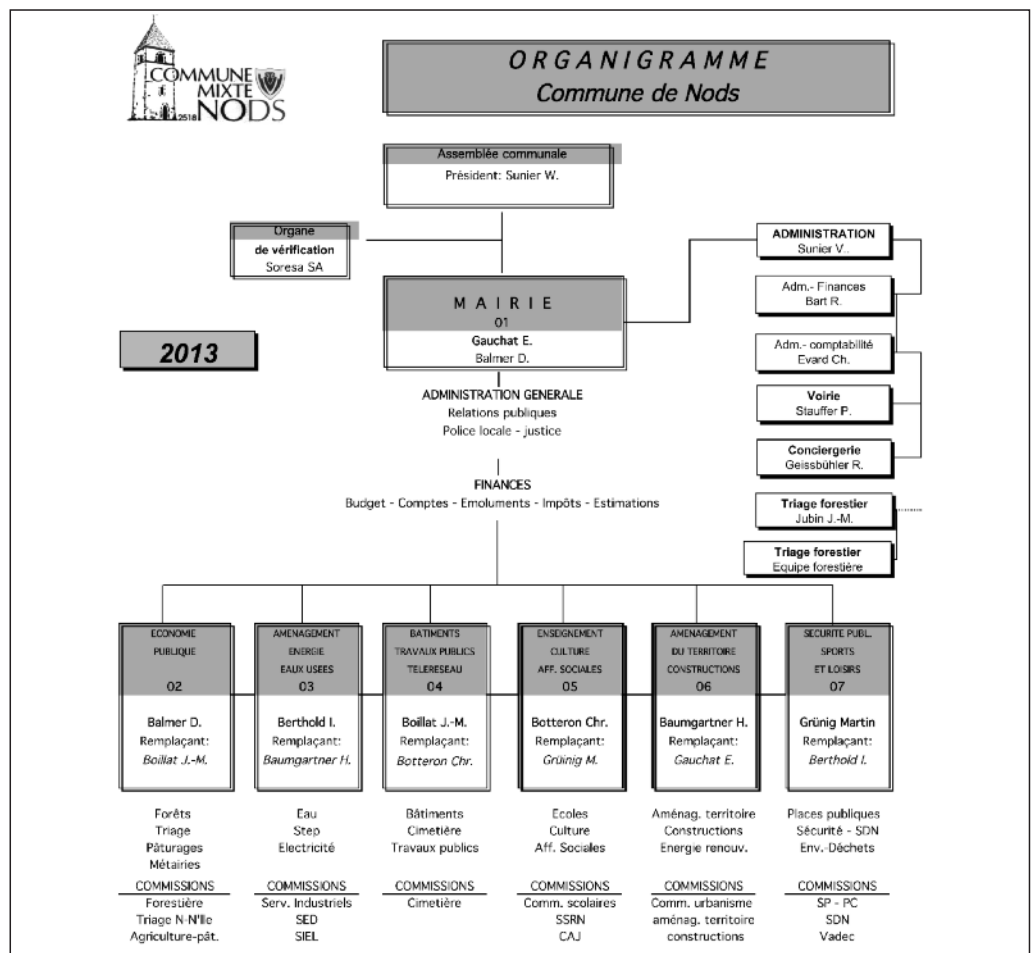
Tâches : Vous serez amené à effectuer toutes les tâches de conciergerie sur les bâtiments communaux ainsi qu'à prêter concours au responsable de la voirie dans des activités multiples et variées d'entretien des routes, des canalisations, des espaces verts, du cimetière, des véhicules et outils...

Aide au service hivernal
(cahier des charges à disposition sur www.nods.ch)

Nous offrons : Activité autonome et variée
Place de travail stable
Conditions d'emploi modernes selon règlement communal ou à défaut législation sur le personnel de l'Etat de Berne

Offre : Votre dossier de candidature doit être adressé par courrier jusqu'au 3 mai 2013, au plus tard, à l'administration communale, Place du Village 5, 2518 Nods avec la mention « **postulation conciergerie** ».

CONSEIL COMMUNAL



Nouvelles de l'administration

Fin de la révision de l'imposition d'après la dépense

Plus strictes, les nouvelles modalités d'imposition d'après la dépense du canton de Berne entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Les personnes qui relèveront déjà de ce régime d'imposition à cette date bénéficieront d'un délai transitoire de cinq ans, de sorte que les nouvelles dispositions ne leur seront applicables qu'à compter du 1^{er} janvier 2021. Le site Internet de l'Intendance des impôts fournit des informations complémentaires sur le sujet.

Le Grand Conseil bernois a adopté mardi (26 mars) une révision partielle de la loi sur les impôts en seconde lecture. Cette révision consistait, pour l'essentiel, à aligner la loi cantonale sur la législation fédérale contraignante. Le peuple bernois ayant entériné le durcissement des modalités d'imposition d'après la dépense le 23 septembre 2012, cette révision partielle de la loi sur les impôts a été mise à profit pour apporter au texte cantonal les précisions qu'impose le droit fédéral en la matière. Un terme a ainsi été mis à la révision de l'imposition d'après la dépense.

Plus strictes, les nouvelles modalités bernoises d'imposition d'après la dépense prendront effet en même temps que les dispositions fédérales correspondantes, également durcies, c'est-à-dire le 1^{er} janvier 2016 (voir le lien s'ouvre dans une nouvelle fenêtre communiqué du Conseil fédéral du 20.02.2013). L'ordonnance bernoise sur l'imposition d'après la dépense sera mise en conformité d'ici là.

Les dispositions actuelles d'imposition d'après la dépense s'appliquent donc jusqu'au 31 décembre 2015. A compter du 1^{er} janvier 2016, les nouvelles modalités durcies s'appliqueront à toute personne demandant pour la première fois à bénéficier de ce régime d'imposition. Les personnes qui seront déjà imposées d'après la dépense à cette date bénéficieront, quant à elles, d'un délai transitoire de cinq ans. En conséquence, les nouvelles dispositions ne leur seront applicables qu'à compter du 1^{er} janvier 2021. Ce calendrier (application à compter de 2016 ou 2021, selon le cas) vaut pour l'imposition fédérale, cantonale et communale.

Le site Internet de l'Intendance des impôts fournit toutes les précisions sur l'application de ces modifications dès 2016 ou 2021, selon le cas (cf. TaxInfo, rubriques Thèmes/généralités, article Imposition d'après la dépense). Cet article reproduit en outre les dispositions dans leur teneur actuelle et telle qu'elles se présenteront à l'avenir.

Contributions 2013

en faveur d'universités d'autres cantons

Le Conseil-exécutif du canton de Berne a débloqué la somme 33 millions de francs au titre des contributions qui seront versées pour 2013 aux universités d'autres cantons accueillant des étudiants domiciliés dans le canton de Berne. Inversement, le canton de Berne facture les coûts que génèrent les étudiants d'autres cantons fréquentant l'Université de Berne. Cette somme, que l'Université de Berne inscrit chaque année dans ses recettes budgétaires, devrait se monter à 86 millions de francs environ en 2013.

Subvention cantonale 2013 à la Haute Ecole Pédagogique Berne – Jura – Neuchâtel

Le gouvernement bernois a alloué une subvention de 6,64 millions de francs pour 2013 à la Haute Ecole Pédagogique commune aux cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel (HEP-BEJUNE), en baisse de 2,7% par rapport à 2012. Le budget a été établi avec l'objectif de réduire les contributions à la charge des cantons partenaires, dans le contexte de la réorganisation de l'institution. On attend de cette réorganisation une économie globale d'environ 1,4 million de francs par an lorsque toutes les mesures auront produit leur effet, soit dans trois ans. Le canton de Berne supporte 25% des charges de l'établissement. La HEP-BEJUNE forme les enseignants dans la partie francophone du canton de Berne, assure la formation continue et remplit une mission de recherche et de documentation.

Mise au concours du Prix de la photographie 2013 du canton de Berne

L'Office de la culture lance le concours du Prix de la photographie 2013 du canton de Berne. Celui-ci est ouvert à tous les photographes professionnels du canton de Berne, que la photographie soit leur principale activité professionnelle ou qu'ils l'utilisent comme un moyen d'expression artistique professionnel. Les candidats au concours doivent traiter d'une façon artistique un thème individuel et librement choisi et présenter un portfolio comportant les photographies réalisées sur ce thème. Les séries de photographies sélectionnées par le jury spécialisé seront présentées au public à l'occasion d'une exposition-vente au Kornhausforum, à Berne, du 24 octobre au 24 novembre prochain. Les Prix de la photographie seront attribués sur la base des séries de photographies exposées. Les noms des lauréats et lauréates seront communiqués lors du vernissage. Les organisateurs du Prix de la photographie 2013 du canton de Berne disposent d'une somme de 50 000 francs pour récompenser les artistes primés et d'un certain budget pour acquérir des photographies au profit de la collection d'œuvres d'art du canton de Berne. Le règlement du concours est publié sur le site internet de l'Office de la culture : www.erz.be.ch/culture. La date limite d'envoi des séries de photographies est le vendredi 31 mai 2013 (le cachet de la poste faisant foi). Les portfolios seront évalués par la Commission cantonale des arts visuels.

Pour le Contrôle des finances, une solution logique et acceptable

Le Contrôle des finances du canton de Berne a contrôlé la conformité au droit et à la loi de la convention de départ passée entre le canton et Mme Regula Mader, présidente de la direction des Services psychiatriques universitaires (SPU). Il parvient à la conclusion que la convention constitue globalement une solution logique et acceptable du point de vue du personnel, des finances et de l'entreprise.

Le Conseil-exécutif bernois a soumis au Contrôle des finances la convention de départ passée avec Mme Regula Mader, présidente de la direction des Services psychiatriques universitaires (SPU), qu'il a approuvée le 20 février dernier.

S'agissant de l'opportunité de conclure une convention de départ, le Contrôle des finances estime, dans son rapport du 14 mars, qu'aucun motif fondé ne

plaidait pour la résiliation des rapports de service et qu'il fallait donc conclure une telle convention. A une exception près, les modalités de la convention de départ respectent, au demeurant, les dispositions du droit du personnel.

En vertu de ce dernier, une convention de départ permet de prolonger jusqu'à un an le délai ordinaire de résiliation des rapports de service tout en libérant de ses fonctions la personne concernée. Dans le cas de Mme Mader, le délai de résiliation a été prolongé à six mois, soit moins que le maximum prévu par la législation.

Le Contrôle des finances parvient à la conclusion que la convention de départ aurait, sur ce point, également respecté le droit du personnel si le délai avait été porté de six à neuf mois, avec une imputation des soldes horaires. Il estime que les coûts auraient été comparables à ceux de la solution retenue, laquelle prévoit que le canton paie l'équivalent de 59 jours de vacances et soldes d'heures supplémentaires.

Le Contrôle des finances en conclut donc que la convention de départ constitue globalement une solution logique et acceptable du point de vue du personnel, des finances et de l'entreprise.

Pour sa part, le Conseil-exécutif prend acte de l'avis du Contrôle des finances. Les enseignements de ce contrôle de la conformité du texte au droit et à la loi seront à l'avenir mis à profit lors de négociations sur des conventions de départ.

Mesures de prévention des infractions liées à la traite des êtres humains

Le canton de Berne soutient le projet d'ordonnance sur les mesures de prévention des infractions liées à la traite des êtres humains, présenté par l'Office fédéral de la police. Dans sa prise de position, le Conseil-exécutif bernois propose d'évaluer si l'engagement financier de la Confédération au profit des organisations actives dans ce domaine ne pourrait pas être formulé de manière plus contraignante.

Loi fédérale sur l'enregistrement des maladies oncologiques

Le Conseil-exécutif bernois salue le projet de nouvelle loi fédérale sur l'enregistrement des maladies oncologiques, qui réglera l'enregistrement exhaustif des cancers sur tout le territoire suisse. Pour sa part, le canton de Berne entend commencer à recenser les données relatives aux tumeurs à la mi-2013. La création de bases légales pour un registre des tumeurs revêt donc un grand intérêt à ses yeux. La réglementation proposée se fonde sur les structures existantes en matière de recensement des tumeurs et s'appuierait donc sur les registres régionaux et cantonaux. Dans sa prise de position adressée à l'Office fédéral de la santé publique, le gouvernement bernois déplore toutefois que la création d'un registre national des tumeurs, financé par la Confédération, n'ait pas été abordée à l'occasion de cette consultation.

Dans nos paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Dimanche 7 avril

9h 45 Sonnerie des cloches

10h, Culte à la Maison de paroisse

Célébration de la fin de la semaine d'animation « en Arche avec les animaux ». Vous pourrez admirer les bricolages et entendre le chants des enfants.

Apéritif canadien (apportez votre spécialité, les boissons sont offertes).

Jedi

Culte dans les homes :

9h45 Montagu, 10h30 Mon Repos

La Blanche Eglise est ouverte de 10h à 17h

A votre service, pasteur John Ebbutt 078 648 57 23

Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

www.paref2520.ch - info@paref2520.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

Sonntag, 7 April

10.15 Uhr, Kirche Ligerz: Gottesdienst. Mit Miriam Vau-cher (Orgel), Pfrn. Brigitte Affolter.

Amtswochen

18. März bis 6. April: Pfrn. Brigitte Affolter

078 623 34 35

7. April bis 14. April: Pfr. Beat Allemand

032 315 11 39

Paroisse catholique de La Neuveville

Samedi

18h Messe dominicale à Diesse

Dimanche 7 avril

10h Messe à l'église paroissiale / Dimanche de la Di-vine miséricorde

Messe en semaine

Mardi : à Mon Repos - 10h30 tous les mardis matin

Jedi : à l'église paroissiale - 8h30 tous les jeudis

matin, sauf le jeudi avant le 1er vendredi du mois.

Vendredi à l'église à 8h30 le premier vendredi de chaque mois.

Site Internet : www.cathberne.ch/laneuveville

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Dimanche 7 avril

Culte à Diesse à 10h00, pasteur Stéphane Rouèche

Contes et repas bibliques

Vendredi 19 avril, maison de paroisse de Diesse, Alix Noble, conteuse de renom, viendra nous conter une his-toire de la Bible avec beaucoup de couleur et de saveur, un succulent repas des temps biblique suivra, prix de la soirée: Fr. 20.- par personne; forfait famille: 50.- parents et enfant(s) Inscription auprès de Stépha-ne Rouèche (032 315 27 37) Délai : lundi 15 avril

Service de voiture

Pour vous rendre au culte : 9h35 Funi Prêles; 9h40 école Prêles; 9h45 Poste Lamboing et si le culte à lieu à Nods : 9h50 centre du village de Diesse; Si le culte a lieu à La Neuveville : 9h30 Funi Prêles; 9h35 école Prêles; 9h40 Poste Lamboing; 9h45 centre du village de Diesse

Contact

Président : M. Pierre-André Luteschlager

032 315 24 40, lauten@hispeed.ch

Pasteur : Stéphane Rouèche,

032 315 27 37, strouche@gmail.com

Paroisse de Nods

Dimanche 7 avril

Nods: culte à 10h. Sainte cène

Le 1^{er} mercredi du mois, de 9h. à 10h. "Méditation et prière". Le 3^{ème} mercredi du mois, "Rencontre et par-tage biblique", de 20h à 21h.15.

Permanence du pasteur

Mme Laurence Tartar : Lundi, mardi et mercredi de 8h à 12h, salle de paroisse, pour toutes demandes, entre-tien, préparation mariage, et baptême.

Visites à domicile

Sur demande, ou rendez vous. Lundi mardi, mercredi après midi. 14h à 17h30.

Urgences

Toute la semaine, du lundi au samedi. Téléphone : 079 904 16 84.

Informations : Pasteur

Mme Laurence Tartar. Téléphone: 032 751 70 82. Natel : 079 904 16 84. E.Mail : laurencetartar@gmail.com

Eglise adventiste de La Neuveville

Pas d'informations reçues

Eglise de l'Abri, La Neuveville

Dimanche 7 avril

10h00 Culte avec Louis Perret, St-Cène, thème: "Ren-contrer Elie" 1 Roi 19

- Culte de l'enfance: 3ème à 6ème année scolaire

- Explorateurs: 1ère enfantine à 2ème année scolaire

- Garderie

Mardi

Forum des hommes de 6h25 à 7h00

www.labri.ch - tél : 032 751 36 65



PAROISSE RÉFORMÉE DE DIESSÉ, LAMBOING, PRÊLES

Contes et repas bibliques avec Alix Noble

Conteuse de grand talent, Alix Noble nous entraî-nera dans la découverte d'histoires passionnantes afin de nous préparer à savourer un repas des temps bibliques Ces soirées ont beaucoup de suc-cès dans chaque lieu où cela est organisé !

**Vendredi 19 avril à 18h45
à la Maison de paroisse de Diesse**

Prix de la soirée: Fr. 20.- par personne, Fr. 50.- pa-rents et enfant(s) Inscription auprès de Stéphane Rouèche (032 315 27 37)
Délai : lundi 15 avril.

Bienvenue à chacun pour un savoureux moment !

Appel d'urgence

Tél. 117 **Police, appel d'urgence**

Tél. 118 **Feu, appel d'urgence**

Tél. 144 **Ambulances, appel d'urgence**

Tél. 145 **Intoxications, appels d'urgence**

Tél. 147 **Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes**

Pharmacie

Week-end et jours fériés

le 0842 24 24 24 vous renseigne

Pendant la semaine: 0844 843 842

Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas at-teignable : No 0900 900 024 (1.95/min).

Dentiste

La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.

0900 903 903 (Numéro payant Fr. 3.- min)

Agenda

SERVICE SOCIAL POUR MALADIES RESPIRATOIRES ET DE LONGUE DUREE DU DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Rue Rechberger 5, tél. 032 322 24 29, 2502 Bienne.

Du lundi au vendredi de 8 à 16 heures

SERVICE DE MAINTIEN A DOMICILE

DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Soins infirmiers, aide familiale et ménagère. Rte de Neuchâtel 19

Tél. 032 751 40 61 Fax 032 751 40 62

ASSOCIATION DU SERVICE BÉNÉVOLE 7 SUR 7

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc.)

Visites. Renseignements: lundi- vendredi de 9h à 10h30.

Tél. 032 752 10 77.

SECRETARIAT DE LA PAROISSE REFORMEE

Le secrétariat, Grand-Rue 13, est ouvert lundi de 8h30- 11h30

& 14h-17h, au vendredi, jeudi fermé ou sur rdv.

Bibliothèque pour les enfants et présence pastorale le mercredi

de 15h30 à 17h. Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

Tél. 032 751 10 35 - Courriel: info@paref2520.ch

SECRETARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

Le secrétariat, rue des Mornets 19 dans l'annexe côté place

de parc, est ouvert mardi et jeudi matin de 10 h à 12 h.

Adresse postale: case postale 213, 2520 La Neuveville.

Tél. 032 751 28 38 (répondeur).

Adresse e-mail: laneuveville@cathberne.ch

Site internet: www.cathberne.ch/laneuveville

COURS DE SAUVETEURS (permis de conduire)

Inscriptions: tél 032 751 16 34. Madeleine Landry

BUREAU D'INFORMATION SOCIALE (BIS)

Tél. 032 945 17 17. Renseignements, informations, rédaction

de lettres et demandes diverses.

ADMINISTRATION DU CIMETIERE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26 - Fax 032 751 60 48

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00

Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

BOULANGERIE DE SERVICE : Agazzi - La Neuveville

JURA BERNOIS TOURISME, Rue du Marché 4, 2520

La Neuveville. Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch.

Tél. 032 751 49 49, Fax: 032 751 28 70, Courriel:

laneuveville@jurabernois.ch.

FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE. MUSÉE, LE LANDERON

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanche de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron. **Tous les samedis et dimanches du 13 avril au 20 mai 2013, de 14h30 à 17h30 exposition Ivan Moscatelli "Là-haut sur la montagne"**

MUSEE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Du 4 mai au 2 juin 2013 : L'exposition du Prix Design Suisse 2011/2012, après sa tournée mondiale, se termine au Musée d'Art et d'Histoire de La Neuveville. Le vernissage aura lieu le 03 mai 2013 à 18h00.

www.museelaneuveville.ch - musee.laneuveville@bluewin.ch

Renseignement : Office du tourisme tourisme, tel : 032 751 49 49

CAFE THEATRE DE LA TOUR DE RIVE - LA NEUVEVILLE

Samedi 06.04.2013 à 20h30

Olivier L'hôte - chansons

Vendredi 19.04.2013 à 20h30

Michel Neuville - chansons

Dimanche 21.04.2013 à 17h00

Michel Neuville - chansons

Vendredi 03.05.2013 à 20h30

Grodo - one man show

Dimanche 05.05.2013 à 17h00

Grodo - one man show

